

Procès-verbal

Conseil d'institut de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg

Séance du mardi 7 février 2023

ORDRE DU JOUR :

Point soumis au vote
Point d'information

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2022**
2. **Information du Directeur**
3. **Formations**
 - 3.1. **Calendrier candidatures en M2**
 - 3.2. **Création d'un parcours MEEF 2nd degré dans le cadre du programme d'études binational**
4. **Orientation stratégiques 2024-2028 : première approche**
5. **Conventions**
Certificat d'Aptitude à participer à l'Enseignement Français à l'Etranger (CAPEFE)
6. **Désignation d'une personnalité extérieure du conseil d'orientation scientifique et pédagogique, suite à une démission (Youssef TAZOUTI), choisie par le conseil d'institut**
Candidature de Alexandre AUBRY
7. **Divers**

ETAIENT PRESENTS :

- 1) **Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'institut et des usagers**
 - a) **Représentants Professeurs des universités et personnels assimilés**
Anemone GEIGER-JAILLET, Pascal MARQUET
 - b) **Représentants Maîtres de conférences et personnels assimilés**
Annie CAMENISCH
 - c) **Représentants autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur**
Julien SENDRAL
 - d) **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
/
 - e) **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Marjorie ROUGIER
 - f) **Représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'INSPÉ, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle continue, des fonctionnaires stagiaires et/ou représentants des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation**
Alexandre FIRTION (titulaire), Apauline SCHWARTZ (titulaire), Aurélien SCHIRCK (titulaire)
- 2) **Représentants de l'Université de Strasbourg**
Camille FAUTH, François GAUER

3) Personnalités extérieures

a) Représentant du conseil régional

/

b) Personnalités désignées par le recteur d'académie

Anne-Laure MATTERN, Céline MOUROT-STORCK, Daniel PAYOT, Emmanuelle PERNOUX

c) Personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace, établissement public d'enseignement supérieur partenaire

/

d) Personnalités désignées par les membres du conseil

Catherine HUEBER

Membres avec voix consultative et invités :

Bertrand BULTINGAIRE, Philippe CLERMONT

Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Cédric BAILLET	➤ Procuration à Emmanuelle PERNOUX
Nathalie BERTRAND	➤ Procuration à Julien SENDRAL
Nicolas COPPENS	➤ Procuration à Anemone GEIGER-JAILLET
Olivier DELARUE	➤ Procuration à Emmanuelle PERNOUX
Olivier DELFORGE	➤ Procuration à Marjorie ROUGIER
Pascale GOSSIN	➤ Procuration à Annie CAMENISCH
Dominique MEYER-BOLZINGER	➤ Procuration à Daniel PAYOT
Marion MISZTAL	➤ Procuration à Alexandre FIRTION

ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

Corentin BAYETTE (suppléant), Lionel BOYON, Agnès DEBES (suppléante), Chloé HEYD (suppléante), Thomas REBISCHUNG (suppléant), Marc RENNER, Fanny SARRON, Irène WEISS.

* * * * *

La séance débute à 14h05.

Daniel Payot donne lecture des procurations.

Il précise qu'un point divers sera ajouté à la demande des enseignants concernant une motion sur la plateforme « Mon master ».

Il annonce également la nomination d'un nouveau membre dans ce conseil, nommé par le Président de la Région Grand-Est en remplacement de Christèle Willer : **Irène Weiss**, Vice-présidente de la commission Enseignement supérieur, Recherche et Innovation.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Informations du directeur

■ Vol-intrusion sur le site de la Meinau

Philippe Clermont informe le Conseil qu'un vol a été commis sur le campus de la Meinau dans la nuit du 6 au 7 février 2023. Bertrand Bultingaire précise que l'incursion a eu lieu vers une heure du matin, par les coursives. La police de Strasbourg a été très réactive, des prélèvements ont été faits par une équipe de la police scientifique. Les barillettes des portes du rez-de-chaussée ont été changés dans la journée. On ne constate pas trop de dégâts mais les collègues du plot cambriolé sont en état de stress, des ordinateurs portables ont été volés.

■ Cessation des fonctions de directeur

Philippe Clermont informe qu'un courrier a été envoyé au président de l'Université ainsi qu'au recteur de l'académie de Strasbourg pour annoncer la fin de ses fonctions de directeur. Cela fait dix ans au total qu'il exerce cette mission, avec différents statuts et deux mandats. Une partie de l'équipe de direction souhaite également se retirer. Un appel à candidatures national est en cours. Ensuite, il s'agira de réunir un comité de sélection sous la présidence de Michel Deneken et du recteur. Une fois que le choix du candidat sera fait, la proposition sera adressée aux deux ministres qui procéderont à la nomination. Le processus est un peu long, même si Philippe Clermont s'y est pris à l'avance. Ce n'est plus le conseil d'institut qui auditionne les candidats, mais le président du conseil d'institut fera partie du comité de sélection. Les personnels et membres du conseil pourront lui faire remonter leurs remarques et propositions dès que les candidatures seront connues. Il sera le porte-parole de l'INSPÉ. Nous espérons que la voix des personnels puisse être alors entendue.

■ Rapport d'activité

Philippe Clermont annonce la parution du rapport d'activité 2022. Ce document mentionne et synthétise les réalisations principales de l'année écoulée, il met en évidence les points saillants. Dans l'introduction, il est question de chantiers une fois encore. C'est un outil de communication dont le but n'est pas d'être exhaustif, une sélection a été opérée. Il met aussi l'accent sur une constellation de partenaires, l'un des points essentiels de l'activité de l'INSPÉ.

■ Groupe de travail « Attractivité des métiers MEEF »

La vice-présidente formation de l'université a accédé à la demande de l'INSPÉ pour la constitution d'un groupe de travail sur l'attractivité des masters MEEF. Une journée de réflexion et de présentation est d'ores et déjà programmée le 4 avril 2023, en présence du recteur. Le métier d'enseignant attire beaucoup moins que jadis, il s'agit de le rendre plus attractif. L'université doit mettre l'accent sur les formations en licence qui vont venir compléter la nouvelle offre de formation en MEEF.

Lors du prochain conseil d'institut qui se déroulera le 11 avril, Philippe Clermont pourra rendre compte de ce qui a été dit le 4 avril.

3. Formations

3.1. Calendrier des candidatures en M2

Il est commandé par la mise en place de la nouvelle plateforme « Mon master », très tardivement mise en place, ce qui a des répercussions sur le travail de la scolarité. Il faut adopter un calendrier spécifique pour l'entrée en M2. Les dates sont volontairement alignées sur les dates nationales.

Pour candidater en M1, il faut utiliser la plateforme « Mon master ». Par contre, pour candidater en M2, il faut utiliser la plateforme « Eandidat ».

L'entrée en MEEF 1^{er} degré reste conditionnée par le QCM. Cette année, il se déroulera en présentiel, le 13 ou le 27 mai 2023, avec une préférence pour le 13 mai.

Alexandre Firtion souhaite savoir pourquoi l'application « Eandidat » est encore utilisée.

Philippe Clermont répond que c'est l'université qui en a fait le choix.

Camille Fauth précise que pour l'instant, « Mon master » ne gère que les admissions en M1 et que l'université a besoin de « Eandidat » pour les admissions en M2.

Le calendrier est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.2. Création d'un parcours MEEF 2nd degré dans le cadre du programme d'études binational

Cette création permet de prolonger le partenariat avec Freiburg. Le projet consiste à imaginer un équivalent du cursus intégré qui existe dans le 1^{er} degré. Dès la licence, des allers-retours se font entre les deux pays. Au final, l'employabilité des candidats sera possible dans les deux pays, au choix. Ce nouveau parcours se fera en lien avec le master MEEF 2nd degré « enseigner l'allemand ».

La première année (M1) se déroulera en Allemagne et la deuxième année à Strasbourg. A la fin, les candidats passent deux examens, le CAPES et « Staat exam ».

La maquette de ce parcours sera présentée au conseil d'avril.

Les collègues allemands veulent que la formation démarre à la prochaine rentrée, pour l'INSPÉ se serait seulement en 2024 (M2).

Ce projet doit obtenir l'approbation de notre université et des partenaires. Les effectifs devraient être modestes, de 15 à 20 étudiants. Cette formation, comme toute nouvelle formation, devra faire l'objet d'une communication particulière, pour attirer un maximum d'étudiants. Le dépôt d'un dossier de demande de création a reçu un avis favorable de la commission des formations de l'Unistra.

Pour obtenir un soutien financier, les co-responsables du 2nd degré ont également déposé un dossier auprès de l'université franco-allemande. Ce parcours viendra enrichir notre offre de formation, qui s'ouvre davantage à l'international.

Anemone Geiger-Jaillet précise que le soutien de l'université franco-allemande porte sur les mois passés à l'étranger.

Philippe Clermont répond que cette action est déjà incluse dans la convention quadripartite. On pourra également faire appel à son levier financier.

La création de ce parcours est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Orientation stratégiques 2024-2028 : première approche

Daniel Payot explique qu'il s'agit d'une première approche de la réflexion dont les membres du conseil sont destinataires. Il les invite à en prendre connaissance, à en discuter avant l'adoption définitive en avril. Il faudra pouvoir tenir compte de ce qui a été dit en séance dans la version définitive.

Philippe Clermont ajoute qu'il s'agit d'un résultat émanant de deux sources : l'analyse « swot » et les éléments d'objectifs stratégiques issus des commissions. Cette année, il a souhaité un maximum de participation, afin que tous les personnels qui le souhaitaient puissent s'associer à la réflexion. Il s'agit d'un véritable travail participatif. Cette première approche pourra être améliorée, y compris sur le plan formel. Il faudra faire un lien entre l'analyse « swot » et les autres parties. Quels objectifs stratégiques seront définis pour remédier à telle menace ou faiblesse ? Il faut également trier les objectifs et distinguer les stratégiques des opérationnels.

Le document est valable pour 5 ans, c'est donc un cadre général, avec des ajustements possibles tous les ans. La structure retenue conserve les entrées par grandes missions et à l'intérieur selon trois axes : la qualité, l'attractivité et la responsabilité sociétale. Tout cela s'articule avec les objectifs de la composante.

Comme toutes les composantes, l'INSPÉ doit contribuer aux objectifs de l'université et souhaite mettre l'accent sur la démarche « participative », c'est nouveau, malgré tout, tous les personnels qui le souhaitaient ont pu y participer. Cette démarche n'est pas habituelle.

Daniel Payot souhaite faire une remarque subjective à propos de l'analyse « swot ». Il est impressionné, car elle est faite sans complaisance. Il considère que c'est une bonne façon de susciter la discussion. Il est par ailleurs nécessaire d'explicitier l'articulation entre le constat et les objectifs, plus ou moins développés.

François Gauer a également beaucoup apprécié l'analyse « swot ». Il n'y a d'amélioration possible que lorsque l'on a pris conscience des difficultés et des faiblesses.

Emmanuelle Pernoux veut saluer la qualité du document et de la réflexion, qui s'est fait selon une logique programmatique. Certains objectifs sont facilement atteignables, d'autres le sont plus à moyen terme. Cela est intéressant comme feuille de route, également pour les partenaires.

Philippe Clermont considère que la hiérarchisation est une bonne piste et que ce projet va aussi appartenir à la prochaine équipe de direction.

François Gauer souhaite saluer la qualité du document car toutes les missions sont ciblées, mais on ne reste pas là-dessus. Il y a un travail de fond sur les infrastructures, les personnels, etc. Il a un seul regret, c'est de n'avoir pas vu de réflexion sur les outils pour aider les collègues, notamment les outils numériques.

Cela permet de fluidifier les échanges et d'utiliser les compétences des collègues pour des tâches un peu plus nobles.

Philippe Clermont remercie les différents intervenants d'avoir relevé qu'au-delà des missions habituelles, il souhaite continuer à soutenir les personnels, à mettre de la convivialité au sein du collectif de travail. Cela fera partie de l'attractivité de la composante et passera par un cadre de travail amélioré et renouvelé. En ce qui concerne les outils numériques, en ce

moment, on est un peu dubitatif sur les exploits de « Ose ». Un certain nombre de choses nous posent problème et induisent des retards.

Beaucoup d'outils sont à notre disposition, mais ils sont loin d'être facilitateurs. Pour exemple, on ne peut pas vérifier les services prévisionnels, c'est une régression. Le module de pilotage n'est pas développé.

Sur le papier, ces outils seraient facilitateurs, mais en réalité, ils mettent les collègues sous pression. Comment la composante, à son niveau, pourrait suppléer ce que le central ne peut pas faire ?

François Gauer répond qu'il faut que ces applications se basent sur la même base de données. Nous devrions pouvoir gérer au mieux les ressources financières, humaines, immobilières et pédagogiques. Il ne minimise pas la responsabilité du central.

Daniel Payot ajoute qu'il faut également faciliter l'accès aux ressources pédagogiques.

Philippe Clermont identifie deux leviers : l'IDIP, qui fournit un accompagnement important et, en interne, la Fabrique.

Anemone Geiger-Jaillet demande si la période du contrat d'objectifs et de moyens est « 2024-2028 » ou « 2024-2029 » ?

Philippe Clermont répond qu'il s'agit de 2024-2028. Les dernières modifications seront faites au plus tard le 1^{er} avril. Toutes les suggestions sont à envoyer par mail sur la boîte directeur (directeur@inspe.unistra.fr).

Daniel Payot souligne que l'enjeu, c'est la qualité du document final.

Philippe Clermont précise que plus tôt on reçoit les propositions, plus tôt cela pourra être discuté au sein du comité de direction.

5. **Convention : Certificat d'Aptitude à participer à l'Enseignement Français à l'Etranger (CAPEFE)**

Bertrand Bultingaire rappelle que ce certificat a été mis en place en 2019, avec une expérimentation sur les deux premières années. Le modèle final est adopté. Il faut définir et approuver les modèles pédagogiques de cette formation, proposer un modèle financier qui convienne à toutes les parties. La projection se fait en fonction du nombre d'étudiants.

Il en profite pour remercier Madame Pernoux, avec qui les échanges ont été rapides et constructifs.

Le coût de la certification serait de 100 euros par personne et celui de l'inscription à la formation de 327 euros.

Anemone Geiger-Jaillet demande quelques chiffres sur les différentes promotions.

Emmanuelle Pernoux répond que la première promotion ne concernait que des personnes en formation initiale. La deuxième promotion concernait des personnes en formation continue (dix personnes du 1^{er} degré et dix du 2nd degré). Cette année, la promotion est un peu plus importante et comprend quarante-cinq personnes en formation initiale et quinze en formation continue. Il est important de trouver l'équilibre entre premier et second degré. Le chiffre est passé à quinze pour la formation continue en fonction du bilan de l'année précédente.

La convention CAPEFE est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. **Désignation d'une personnalité extérieure du conseil d'orientation scientifique et pédagogique, suite à une démission (Youssef TAZOUTI), choisie par le conseil d'institut**

6.1. Candidature de Alexandre AUBRY

Une seule candidature a été proposée, le vote se fait à bulletin secret en cochant « pour », « contre » ou « abstention ».

Cela fait suite à la démission d'un collègue de Lorraine, Youcef Tarzouti. Il a trouvé lui-même son possible remplaçant, un collègue maître de conférences en psychologie, qui encadre des thèses.

Il s'agit d'une personne très volontaire.

Philippe Clermont ajoute que certaines personnes ont des difficultés à être présentes au COSP. L'INSPÉ a reçu une lettre de démission d'une cheffe d'établissement.

Enfin, il rappelle que le conseil sera renouvelé à l'automne prochain.

Nombre de sièges à pourvoir : __1__

Le résultat du vote :

Alexandre AUBRY	23 voix	Elu
-----------------	---------	-----

7. Divers

7.1. Motion des enseignants concernant la plateforme « Mon Master »

Anemone Geiger-Jaillet expose les motifs de cette motion. Elle est proposée par les élus enseignants de ce conseil et concerne la nouvelle plateforme « Mon master » qui est assez semblable à « Parcoursup ». Aucune indemnité n'est prévue pour les personnels effectuant la sélection des dossiers, alors que pour « Parcoursup » il y en a une, sachant que les étudiants peuvent faire jusqu'à 30 vœux. Par ailleurs, « Ecandidat » marchait plutôt bien et dans « Mon master » il n'y a aucun algorithme pour classer les candidatures. Après le vote, il s'agira d'envoyer cette motion à l'université.

Pascal Marquet demande s'il y a eu d'autres initiatives dans d'autres composantes.

Anemone Geiger-Jaillet répond qu'à sa connaissance non, cette démarche est initiée par les enseignants du second degré de l'INSPÉ.

Philippe Clermont sait que d'autres composantes partagent cet avis. La demande lui semble tout à fait justifiée. Les responsables de masters ont vu leurs tâches s'alourdir, avec un surcroît de travail évident. L'examen des dossiers à l'entrée des masters est beaucoup plus lourd. Cela est encore plus compréhensible du côté du second degré, car les enseignants sont à temps partagé. La vice-présidente ressources humaines avait prévu d'engager une réflexion sur le référentiel enseignant, le travail n'est pas encore commencé, il faudra prendre tout cela en compte.

Annie Camenisch signale une faute dans le dernier paragraphe du document.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés moins cinq abstentions.

Le texte de la motion est joint au présente compte-rendu.

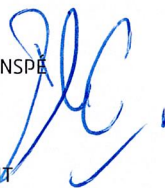
Le prochain Conseil se déroulera le mardi 11 avril 2023 à 14h.

La séance est levée à 15h50.

Fait à Strasbourg, le 17 avril 2023


Le Directeur de l'INSPÉ

Philippe CLERMONT



Le Président du conseil d'institut

Daniel PAYOT



Ajout d'un point à l'ordre du jour du conseil de l'INSPÉ du 07/02/2023

Motion concernant la plateforme « mon master »

Le conseil de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg s'inquiète des conditions de la mise en place de la plateforme « Mon Master ».

Bien que reportée, la mise en place s'opère dans une certaine précipitation et sans qu'aucun moyen spécifique n'y soit dévolu.

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) reconnaît qu'autoriser jusqu'à 30 vœux peut pousser des étudiants à candidater à plus de formations qu'ils ne l'auraient initialement fait, y compris loin de leur académie d'origine.

La charge de travail des personnes assurant l'examen des candidatures qui s'était déjà alourdie les dernières années va encore s'accroître.

Avec la mise en place de cette nouvelle plate-forme qui génèrera du travail supplémentaire sans qu'aucun moyen (au contraire de Parcoursup) ne soit prévu pour assurer les missions, les responsables de diplôme alertent sur des processus de plus en plus complexes et chronophages dévolus aux équipes pédagogiques, insuffisamment pris en compte dans leurs charges de travail.

Le conseil de l'INSPÉ demande que des heures spécifiques et fléchées soient attribuées pour cette nouvelle tâche.

Conseil de l'INSPÉ

Séance du 7 février 2023

Motion « mon master »

Délibération sur le point :

7. Divers

- Motion concernant la plateforme « mon master »

Exposé des motifs

Les représentants des enseignants au conseil d'institut présentent aux membres du conseil leurs inquiétudes face aux conditions de la mise en place de la plate-forme « Mon Master ».

La direction de l'INSPÉ estime légitime la demande portée par la motion proposée à la délibération.

Délibération

La proposition de motion présentée est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés, moins 5 abstentions

Fait à Strasbourg, le 8 février 2023

Le Directeur de l'INSPÉ


Philippe CLERMONT